

REUNION DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SUBERVILLE, Maire.

Présents : M. SUBERVILLE (Maire), M. BOUSSEAU, Mme DELAGARDE, (Maire-Adjoints), Mme BASTIDE, M. GLEYAL, Mmes MALLET, MESNIER, MORARD, Mrs MONTEGNIES, Mme PLANTEY, Mrs SICOT

Absents excusés : Mme FERNANDES Elisabeth (pouvoir donné à M. SUBERVILLE Jean-Pierre), M. BOYER Claude (pouvoir donné à M. BOUSSEAU Marc), M ROGER James (pouvoir donné à M MONTEGNIES Guy), M VIGNES Lionel (pouvoir donné à Mme BASTIDE Aurélie).

Secrétaire de séance : Mme Maryse MALLET.

Date de convocation : 3 juillet 2020.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 29 juin 2020 est approuvé à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

1°) ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS (2020 – 26) :

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de Saint Laurent d'Arce ;

Vu les articles L. 283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R.137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- Les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

Le bureau est ainsi composé comme suit :

M Jean-Pierre SUBERVILLE, Maire, président ;
Mme MALLET Maryse, conseillère municipale, secrétaire
M. SICOT Gilbert, conseiller municipal
M. BOUSSEAU Marc, 1^{er} adjoint

Mme MESNIER Sandrine, conseillère municipale,
Mme BASTIDE Aurélie, conseillère municipale

1. liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Liste présentée par LISTE COMMUNALE.
Titulaires : M MONTEGNIES Guy, Mme DELAGARDE Catherine et M GLEYAL Bruno
Suppléants : Mme FERNANDES Elisabeth, M BOUSSEAU Marc et Mme MESNIER Sandrine

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par LISTE COMMUNALE
12 suffrages obtenus soit 3 mandats de délégués et 3 mandats de suppléants

Sont élus délégués :

- M MONTEGNIES Guy
- Mme DELAGARDE Catherine
- M GLEYAL Bruno

Sont élus délégués suppléants :

- Mme FERNANDES Elisabeth
- M BOUSSEAU Marc
- Mme MESNIER Sandrine

Le Maire

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES » (2020 – 27) :

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- Mme Catherine DELAGARDE Maire-Adjointe, en qualité de titulaire
- M. Bruno GLAYAL, conseiller municipal, en qualité de suppléant.

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le Maire

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La séance est levée à

ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION :

- 1°) Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs (2020 – 26) ;
- 2°) Désignation des représentants siégeant auprès de l'assemblée générale de l'agence technique départementale « gironde ressources (2020 – 27) ;

NOMS	SIGNATURE	ABSENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A
SUBERVILLE Jean-Pierre				
BOUSSEAU Marc				
DELAGARDE Catherine				
BASTIDE Aurélie				
BOYER Claude	P/o	X	X	Pouvoir à Marc BOUSSEAU

GLEYAL Bruno				
FERNANDES Lise	P/o	X	X	Pouvoir à M. SUBERVILLE
MALLET Maryse				
MESNIER Sandrine				
MORARD Magali				
PLANTEY Pascale				
MONTEGNIES Guy				
ROGER James	P/o	X	X	Pouvoir à M MONTEGNIES Guy
SICOT Gilbert				
VIGNES Lionel	P/o	X	X	Pouvoir à Mme BASTIDE Aurélie